

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 15 juillet 2005, la note d'information simplifiée définitive relative à l'augmentation de capital en numéraire par émission d'actions Crédit Agricole S.A. (France), réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise de l'une des entités du Groupe Crédit Agricole (France), dont les salariés du Groupe Crédit du Maroc.

Cette opération porte sur une somme maximale à engager de 7,5 millions de dirhams selon les modalités fixées par l'Office des Changes, et comporte les caractéristiques suivantes:

- Prix de souscription : EUR 16,79 par action
- Période de souscription : du 21 juillet au 22 juillet 2005 inclus

La note d'information simplifiée définitive est complétée par la note d'opération définitive visée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en date du 30 juin 2005 sous la référence 05-622, par le document de référence déposé auprès de l'AMF le 17 mars 2005 sous le numéro D.05-0233 et par ses actualisations déposées les 20 avril, 4 mai et 9 juin 2005 sous les numéros respectifs D.05-0233-A01, D.05-0233-A02 et D.05-0233-A03.

La note d'information simplifiée définitive, complète et remplace la note d'information simplifiée préliminaire visée par le CDVM. Un extrait de ladite note sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales.

L'intégralité de la note d'information simplifiée définitive visée par le CDVM, ainsi que la note d'opération définitive, le document de référence, et ses actualisations précités, sont tenus à la disposition du public aux sièges respectifs du Crédit du Maroc et du Crédit du Maroc Capital.

Par ailleurs, ils seront disponibles sur le site du CDVM: [www.cdvm.gov.ma](http://www.cdvm.gov.ma).

**Contact CDVM:**

Tél : 037 68 89 35

E-Mail : [operations\\_financieres@cdvm.gov.ma](mailto:operations_financieres@cdvm.gov.ma)

CP/EM/021/2005

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières